

ANNEXE

Règlement de la PATOU SCHUSS

La **PATOU SCHUSS** est une manifestation dédiée au ski d'alpinisme organisée par le club Saint Lary Aure Montagne qui se déroulera sur une partie du domaine skiable de Saint Lary Soulan en nocturne le lundi 20 02 2023

Cette manifestation étant pour la promotion du ski alpinisme elle sera composée de deux formats :

1 : Une randonnée découverte, balisée, non chronométrée, non accompagnée, sur une boucle de 180 mètres de dénivelé positif empruntant les pistes de L'Adet et du Mickey. Départ groupé à 19H . Vous réaliserez cette boucle autant de fois que vous voudrez sur une durée d'une heure

2 : Une compétition de ski alpinisme sur une boucle de 180 mètres de dénivelé positif empruntant les pistes de L'Adet et du Mickey. Vous réaliserez cette boucle autant de fois que vous voudrez sur une durée d'une heure.

1 Règlement de la randonnée :

La randonnée est ouverte à tous (autorisation parentale pour les mineurs) et accessible techniquement à une personne sachant descendre une piste bleue. Le participant devra présenter une licence de la FFME ou du Caf pour la pratique de l'activité loisir. Possibilité de contracter une licence découverte de la FFME (tarif 6€) au moment de l'inscription avec 2 possibilités :

- Je souscris une licence découverte couvrant mes dommages corporels
- Je renonce à souscrire une licence découverte couvrant mes dommages corporels et je déclare avoir été informé de l'intérêt à souscrire une telle assurance.

Matériel obligatoire :

- Matériel de ski de randonnée.
- Lampe frontale
- Casque de ski à la norme CE EN 1077
- Vêtement chaud et coupe-vent.

Pour des raisons de sécurité un dossard vous sera remis mais vous ne serez pas classé

Tarif inscription : 15€ : Collation de fin de courses comprise et participation à la remise de cadeaux.

2 Règlement de la course :

Course ouverte aux licenciés Compétitions FFME, CAF et non licenciés (dans ce cas obligation de souscrire une assurance journée FFME au tarif de 6€ au moment de l'inscription aux mêmes conditions qu'énoncées plus haut pour les 2 possibilités et être munis d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la pratique du ski alpinisme en compétition).

La course est ouverte à partir de la catégorie U14 et jusqu' à la catégorie Master

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSSF - APE 93122

P.V. A.C.

Le classement de la course s'effectue par catégorie (U14, U16, U18, U20, U23 seniors et master) et sexe (homme/femme). Le classement s'effectue selon le nombre de tours terminés dans le temps imparti et en fonction du chronométrage en cas de nombre de tours identique entre plusieurs concurrents le cas échéant augmenté des pénalités dues au règlement

Matériel obligatoire :

Celui des règles du jeu des compétitions de ski alpinisme du 24 septembre 2022 avec en plus obligation de la frontale

Classement : Le classement de la course s'effectue par catégorie (U14,U16, U18, senior et vétéran) et sexe (homme/femme). Le classement s'effectue selon le nombre de tours réalisé dans le temps imparti du parcours et fonction du temps pour réaliser ce nombre de tours, le cas échéant augmenté des pénalités en fonction du règlement fédéral

Tarif inscription : 15€ : Collation de fin de courses comprise et participation à la remise de cadeaux.

3 : Règlement général commun aux deux formats :

Dépassement : Un participant rattrapé doit impérativement et immédiatement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE »

Respect de l'environnement : Tout participant doit respecter l'environnement, y compris dans les zones de ravitaillement (pénalité). Une poubelle sera présente dans la zone de départ / arrivée.

Tout abandon de déchets ou matériel cassé sera sanctionné

Respect d'autrui et de l'organisation : Tout participant ne respectant pas le Fair-Play, surpris en état de fraude ou ayant un comportement irrespectueux ou injurieux sera sanctionné d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Sécurité et abandon : En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files et/ou le comité de course a tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon. Un participant en difficulté peut abandonner la course de son propre chef ou être retiré de la course sur décision du directeur de course ou d'un médecin. En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard à l'arrivée.

L'inscription à l'événement atteste que le concurrent a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte son application.

Communication : Par l'acceptation du règlement présent, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser toutes photos ou images de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.